

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 63/2026

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de conseillers absents excusés : 04
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 04
Nombre de conseillers absents non excusés : 00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

ETAIENT PRESENTS :

Mme CASCIOLA, M. LISSMANN, Mme GREEN, M. IGEL, Mme JACOB VARLET, M. SCHWICKERT, Mme VUILLEMIN, M. BIEBER, Mme BOCHET, Mme LEBARD, M. HOCQUET, Mme LHUILLIER, Mme LELOUP, M. HOUNNOU, M. FUCHS, M. STROZYNA, M. DUCHENE, Mme MOREAU, M. SCHMITT, M. GREMLING, Mme LARCHER, Mme PARISOT, M. NOWICKI, M. CHARTIER, Mme MAZUET, Mme FAGES, M. FEHR, Mme ASSER PETIT.

ETAIENT ABSENTS – excusés : Mme GATTO (procuration à Mme CASCIOLA), Mme HANSE (procuration à Mme VUILLEMIN), M. SCHMIDT (procuration à M. SCHWICKERT), M. SAMHI (procuration à M. IGEL).

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme GUENIER-DELAFON, Directrice Générale des Services

Date d'envoi de la convocation : 22 avril 2026

2.11 - FINANCES LOCALES

Crédits scolaires 2026

Rapporteur : Mme BOCHET

La commission scolaire a, lors de sa réunion du 20 avril 2026, émis un avis favorable pour l'attribution d'un crédit scolaire de **57 euros** par élève de maternelle et élémentaire pour l'année 2026.

Ferry maternelle	4275 euros
Ferry élémentaire	8208 euros
Groupe scolaire Freinet	12597 euros
Groupe scolaire Henrion	11970 euros
TOTAL	37050 euros

Les crédits scolaires sont répartis :

37 euros de crédits de fonctionnement/par élève

Ferry maternelle	2775 euros
Ferry élémentaire	5328 euros
Groupe scolaire Freinet	8177 euros
Groupe scolaire Henrion	7770 euros
TOTAL	24050 euros

20 euros de crédits pour les sorties scolaires/par élève

Ferry maternelle	1500 euros
Ferry élémentaire	2880 euros
Groupe scolaire Freinet	4420 euros
Groupe scolaire Henrion	4200 euros
TOTAL	13000 euros

Par ailleurs, la commission scolaire maintient les crédits attribués par classe, soit 275 euros, ce qui représente un montant total de 7 700 euros.

VU l'avis de la commission scolaire du 20 avril 2026,

L'exposé du rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ACCORDE** les crédits scolaires ci-dessus pour l'exercice 2026, les crédits nécessaires seront prévus au budget 2026.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 04 mai 2026
Pour extrait conforme, Marly, le 04 mai 2026

La secrétaire de séance

Lucie GUENIER DELAFON
Directrice Générale des Services



Le Maire

Thierry HORY

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, et L. 410-1 à L. 412-8 du code des relations entre le public et l'administration, la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Strasbourg (31, avenue de la Paix - BP 51038 67070 Strasbourg Cedex - le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.